

PROGRAMME
DE FORMATION



LES PARCOURS DE FORMATION TERRITORIALISÉS 2026

FACE AUX RISQUES D'INONDATION

VOTRE COMMUNE EST-ELLE PRÊTE ?



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

LES COMMUNES SE PRÉPARENT A LA CRISE

FORMATION « METTRE EN PLACE UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE OPÉRATIONNEL »

LE 2/10/2026

DE 14H00 À 17H00 - 20 PLACES

LOCAUX DE LA METROPOLE, 4 RUE DU COTENTIN A ÉCHIROLLES

OBJECTIFS :

- Analyser les risques spécifiques et les vulnérabilités pour définir les stratégies d'action ;
- Maintenir en condition opérationnelle le PCS dans la durée (facteurs organisationnels, managériaux, techniques et humains) ;
- Concevoir des outils documentaires pratiques d'aide à la décision (cartographies et tableaux de bords) ;
- Optimiser l'efficacité des dispositifs locaux de la chaîne de mise en vigilance et d'alerte ;
- Comprendre l'organisation territoriale en crise (qui fait quoi sur le territoire Métropolitain).

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques issus de l'expérience de l'intervenant expert ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.



PROGRAMME :

- Plan Communal de Sauvegarde : réglementation et caractère opérationnel ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde : méthodologie d'élaboration ;
- Les outils, procédures et autres documents opérationnels du PCS ;
- Présentation du Plan Intercommunal de Sauvegarde et de l'organisation métropolitaine de crise.

FORMATION « PRINCIPES DE GESTION DE CRISE ET CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES »

LE 4/11/2026

DE 9H00 À 17H00 - 20 PLACES

LOCAUX DE LA METROPOLE, 1 PLACE ANDRE MALRAUX A GRENOBLE

OBJECTIFS :

- Définir les notions d'événement, d'incident, d'urgence et de crise, et identifier les caractéristiques propres à une situation de crise ;
- Identifier les différentes phases de la gestion de crise, de l'anticipation au retour à la normale, en comprenant les enjeux de préparation, de réponse et de retour d'expérience ;
- Comprendre les principes d'organisation d'une cellule de crise, notamment la répartition des fonctions, la circulation de l'information et la coordination des acteurs ;
- Prendre une décision dans un contexte dégradé, malgré l'incertitude, le manque d'informations, la pression temporelle et l'évolution rapide de la situation ;
- Identifier les enseignements à tirer d'une crise, et comprendre comment organiser un retour d'expérience permettant d'améliorer le dispositif.

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Participation du RTM et du service GEMAPI de la Métropole ;
- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques issus de l'expérience de l'intervenant expert ou de représentants de collectivités ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.



PROGRAMME :

- Principes de la gestion de crise ;
- Présentation de moyens et méthodes de prise de décision en contexte plus ou moins certains.

Inscriptions et renseignements complémentaires :
bertrand.marion@grenoblealpesmetropole.fr / 04 85 59 84 88

Page 3 sur 4

FORMATION « GESTION DE CRISE ET INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS »

LE 25/11/2026

DE 9H00 À 17H00 - 20 PLACES

LOCAUX DE LA METROPOLE, 1 PLACE ANDRE MALRAUX A GRENOBLE

OBJECTIFS :

- Appréhender le concept de situation de crise, les rôles et responsabilités des acteurs de la gestion de la crise ;
- Mettre en place, faire fonctionner et piloter une cellule de crise (le poste de commandement communal - PCC) ;
- S'initier à la gestion d'une situation de crise à travers un exercice de mise en situation sur table au cours de la formation ;
- Connaître les bases réglementaires de l'information préventive sur les risques majeurs en France ;
- Concevoir une réflexion favorisant la complémentarité entre information préventive et plans de sauvegarde.

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques issus de l'expérience de l'intervenant expert ou de représentants de collectivités ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.



PROGRAMME :

Matin :

- Mise en situation : exercice sur table et débriefing à chaud associé.

Après-midi :

- La réglementation de l'information préventive ;
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.